



La réforme territoriale et la suppression des départements viennent de faire leur retour sur le devant de la scène, comme une promesse pour le prochain quinquennat si un coup d'arrêt ne met un terme en 2017 à l'entreprise de déconstruction démocratique.

Le 10 mai, le sénateur PS Philippe Kaltenbach a en effet interpellé le gouvernement sur la « nécessité » de la fusion des départements de petite couronne avec la ville de Paris. Le ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités locales Jean-Michel Baylet a abondé en son sens : « La question de l'avenir des conseils départementaux inclus dans la métropole du Grand Paris, si légitime soit-elle, ne se posera véritablement qu'à partir du moment où cette métropole aura achevé sa montée en puissance, c'est-à-dire en 2020. Je crois cependant utile, et vous avez raison d'avoir posé cette question, d'y réfléchir dès maintenant ».

Les protagonistes ne sont pas innocents : Philippe Kaltenbach a été condamné en première instance en 2015 à deux ans d'emprisonnement, dont un ferme, ainsi qu'à une inéligibilité de 5 ans pour corruption. Malgré sa condamnation, il sévit pourtant encore au Sénat... Quant à Jean-Michel Baylet, l'homme au 89 ans (!) de mandats, il a longtemps tonné, vociféré, menacé contre la réforme territoriale... avant d'entrer au gouvernement pour l'appliquer de manière zélée.

Or chacun sait que la suppression des départements dans les métropoles préside à la disparition des départements partout ailleurs. Souvenons-nous du discours de Manuel Valls devant le Sénat le 28 octobre 2014 qui présentait comme une évidence et le résultat d'un consensus le principe de la disparition des départements sur les aires métropolitaines avant de signaler « qu'après 2020, le paysage territorial aura évolué ». Ne devraient alors rester selon le Premier Ministre qu'une quinzaine de départements « ruraux », les autres ayant soit disparus, soit étant composés de représentants des nouvelles intercommunalités : une France institutionnelle à la carte en somme.

Par redécoupages et transferts de compétences, la dévitalisation des départements et des communes s'opère déjà. 2020 est la date fixée pour leur mise à mort. Il sera alors trop tard pour jouer les veuves éplorées ou les maris trahis. Il ne reste donc qu'un seul point de passage dans le calendrier pour en faire un choc de rupture : l'élection présidentielle de 2017. Et qu'un seul

Réforme territoriale : 2020 se joue en 2017

Écrit par François Cocq, adjoint-au-maire de Champigny-sur-Marne (94), président de La Gauche par l'Exemple
Mercredi, 18 Mai 2016 14:00

candidat, Jean-Luc Mélenchon, celui de la France insoumise, pour rétablir le primat de la souveraineté populaire face au processus déconstituant voté main dans la main au cœur de l'été 2015 par les parlementaires de droite et du PS. Notre tâche est de le faire savoir largement autour de nous car il n'y a pas de doute que cet engagement rejoint celui de la grande majorité républicaine de notre pays.